



RECU EN PREFECTURE

Le 01 juillet 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210624-D00649010-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE

### des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 24 juin 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 juin 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents à la CCI :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 11), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n° 27 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 11), M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (à compter de la question n° 9), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

**Étaient présents en visio-conférence :** Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Marie-Thérèse MICHEL

**Secrétaire :** Mme Julie CHETTOUH

**Étaient absents :** M. Hasni ALEM, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Thierry PETAMENT, Mme Claude VARET

**Procurations de vote :** M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Guillaume BAILLY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Lorine GAGLILOLO à M. François BOUSSO, M. Damien HUGUET à M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 28), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Maxime PIGNARD, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT, M. Gilles SPICHER à M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Claude VARET à Mme Christine WERTHE.

**OBJET :** 11 - SPL Territoire 25 - Vie sociale - Nouveaux actionnaires

Délibération n° 2021/006490

## SPL Territoire 25- Vie Sociale - Nouveaux actionnaires

**Rapporteur : M Anthony POULIN, Adjoint**

	Date	Avis
Commission n° 1	10/06/2021	Favorable unanime

### Résumé :

Les communes de Valdahon et Saint-Vit ont sollicité leur entrée au capital de la SPL Territoire 25, par acquisition de parts auprès du Département du Doubs et de GBM. En respect du CGCT, la Ville de Besançon en tant qu'actionnaire de la SPL Territoire 25 est sollicitée sur cette modification du capital social.

### I. Contexte

La SPL Territoire 25, créée en 2011 par le Département, le pôle bisontin (GBM et Ville) et le pôle montbéliardais (PMA et Ville) s'est étoffée progressivement par l'entrée au capital de plusieurs communes désireuses de mobiliser la SPL sur des projets d'aménagement urbain. En effet, Territoire 25 en tant que SPL peut travailler uniquement pour ses actionnaires, selon le dispositif du « in house ». Ces communes sont devenues actionnaires par cession d'actions de la part des actionnaires existants.

### II. Entrée des communes de Valdahon et de Saint Vit

En respect de l'article 1524-1 du CGCT relatif à la modification de la composition du capital social d'une SEM ou d'une SPL, la Ville de Besançon en tant qu'actionnaire de la SPL Territoire 25 doit se prononcer sur l'entrée au capital de la commune de Valdahon par cession du Département du Doubs, et de la commune de Saint-Vit par cession de Grand Besançon Métropole.

La commune de Valdahon a été lauréate du dispositif « petites villes de demain ». Elle souhaite mobiliser la SPL Territoire 25 pour l'accompagner dans la mise en œuvre de ses projets (transformation d'espaces publics du centre-bourg, amélioration des liens entre centre-bourg et différents quartiers opérations d'aménagement-habitat et de rénovation énergétique).

La commune de Valdahon a sollicité le Département du Doubs pour la cession de 200 actions.

La commune de Saint-Vit a émis la volonté de devenir actionnaire dans le cadre d'un projet d'Opération de Revitalisation du Territoire en centre-ville. Ce projet porte sur :

- Une opération d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain
- L'aménagement du quartier Champs Perret.

La commune de Saint-Vit a sollicité Grand Besançon Métropole pour la cession de 200 actions. Grand Besançon Métropole a inscrit cette délibération dans sa session du 28 juin 2021.

Les deux communes intégreront l'assemblée spéciale de la SPL Territoire 25. Il n'y aura pas de changement pour le bloc grand bisontin dans la gouvernance.

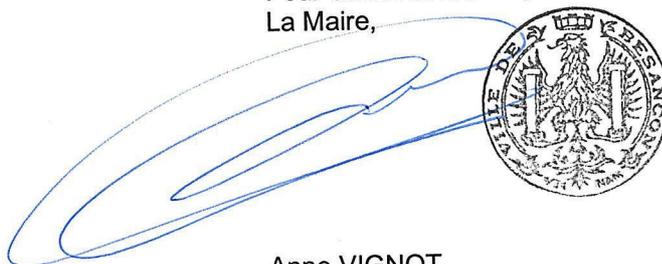
Le conseil d'administration de la SPL a donné son agrément à l'entrée des deux communes au capital dans sa séance du 29 avril 2021.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :**

- **se prononce favorablement sur l'entrée des communes de Valdahon et Saint-Vit au capital de la SPL Territoire 25**
- **autorise les élus représentant la Ville de Besançon à voter en faveur de cette décision dans les instances de la SPL.**

*Mme Anne VIGNOT et MM. Nicolas BODIN, Aurélien LAROPPE, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote*

Pour extrait conforme,  
La Maire,

The image shows a handwritten signature in blue ink that overlaps the official seal of the City of Besançon. The seal is circular and features a central figure holding a staff, surrounded by the text 'VILLE DE BESANCON' and '1837'. Below the seal, the name 'Anne VIGNOT' is printed.

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3